

## Compte rendu du Conseil municipal du lundi 06 novembre 2023

Le 6 novembre 2023 à 20h00, le Conseil municipal de Fontain s'est réuni en mairie sous la présidence de Madame Catherine HAMELIN, Maire.

Conseillers présents : Claire APFFEL, Laurence BEPOIX, Michel BOURETTE, Anne-Lise BOUVERESSE, Flavien CHANSON, Martine DONEY, Denis DUQUET, Pierre-Alain DUQUET, Simon GAILLARD, Alain GENTINE, Claude GRESSSET, Catherine HAMELIN, François MARTIN, Laurence MARTIN, Michel TIROLE, Elodie TOITOT, Jean-Pierre VAGNE

### Excusés :

Bénédicte CHAMBREY donne procuration à Laurence MARTIN.

Laurence MAIROT donne procuration à Elodie TOITOT.

Secrétaire de séance : Laurence BEPOIX

### Ordre du jour :

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 sept 2023
- 2- Communication,
  - Réunion publique pour rendu de l'enquête
- 3- Développement durable
  - Natura 2000 – délimitation (délibération)
  - Projet Alimentaire Territorial – point d'avancé
  - ONF – affouage 2023 et état d'assiette 2024 (délibérations)
- 4- Finances,
  - Vente de bois (délibération),
  - Encaissement de chèques (délibération)
  - Modification transfert de compétence du Grand Besançon (Micropolis) (délibération)
- 5- Voirie,
- 6- Urbanisme,
  - PLUi – plan de zonage
- 7- Questions diverses

### **1/ Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 25/09/2023**

Madame le maire propose de reprendre le compte-rendu du conseil municipal du 25 septembre et d'y apporter les corrections nécessaires, s'appuyant sur les remarques et les conseils des élus.

Remarques ? Les CR arrivent trop tard. Aucune remarque sur le fonds.

**Les explications entendues et après avoir délibéré, le conseil municipal, approuve par 17 voix POUR, 2 abstentions, le compte-rendu du conseil municipal du 25 septembre 2023.**

## **2/ Communication**

Réunion publique pour faire le rendu de l'enquête le 20 novembre à 19 h à la salle des fêtes. Des flyers sont à disposition à la fin du conseil pour distribution. Il est demandé qu'un maximum d'élus soient présents.

## **3/ Développement durable**

**Natura 2000 :** Nous devons transmettre l'avis de la commune d'ici le 15 novembre au COPIL Natura 2000.

Nous n'avons pas encore eu toutes les réponses des exploitants. Nous devons donc ce soir prendre une décision de principe.

Tout d'abord il est rappelé que pour les parcelles agricoles la commune respectera le choix de chaque agriculteur sur les parcelles qu'il exploite.

De plus nous ne devrons pas inclure les parcelles ne permettant pas une continuité dans Natura 2000.

Mme Doney demande si, lorsque la zone définie par l'EPTB couvre la partie boisée d'une parcelle et pas le reste, le zonage Natura 2000 prend-il en compte toute la parcelle ?

Non, le zonage Natura 2000 ne tient pas compte du cadastre et des limites de parcelles, mais d'une zone de continuité écologique

Il est proposé de garder dans le zonage l'intégralité des parcelles boisées issu du projet d'extension.

L'EPTB nous a proposé d'inclure des parcelles boisées intéressantes sur les hauteurs de Fontain, notamment compte tenu du fait qu'aucune parcelle agricole ne devrait rentrer dans le zonage Natura 2000. Il est proposé d'ajouter au zonage Natura 2000 ces parcelles boisées.

Proposition d'ajouter les parcelles boisées du Saint-Pierre à l'entrée N-O de Fontain en passant par le Mouthier, la partie boisée en haut du chemin de l'Espérance, le Fort de Fontain, jusqu'au parking de Ruroie. Le conseil émet une réserve sur les parties avec habitations.

Mme Doney et M. Tirole s'interrogent sur l'utilité de cette zone. N'est-ce pas définir une zone uniquement pour en définir une ?

Il est rappelé que le classement d'une zone Natura 2000 ne modifie pas l'exploitation courante des parcelles boisées. De plus, l'ONF gère déjà les parcelles boisées conformément aux règlements Natura 2000.

M. D. Duquet précise que c'est une bonne façon de sauvegarder et de mettre en valeur notre richesse communale, cela permet une prise de conscience et d'affirmer une volonté communale de préservation

M. Chanson ajoute que si dans les zones définies Natura 2000, il y a des zones humides à sauvegarder ou une faune particulière, la commune pourra obtenir des aides financières.

**Les explications entendues et après avoir délibéré, le conseil municipal,**

**- approuve à l'unanimité de respecter le choix de chaque exploitant et de ne pas inclure des parcelles ne permettant pas la continuité du zonage Natura 2000,**

**- approuve à l'unanimité l'inclusion des parcelles boisées proposées dans le zonage initial,**

**- approuve par 14 voix POUR, 4 abstentions et 1 voix contre, d'inclure les parcelles boisées longeant la crête de la Batterie Rolland jusqu'au parking de Ruroie.**

**Projet Alimentaire Territorial : (PAT)** présenté par Isabelle BERYTHON de GBM Service Environnement.

GBM travaille depuis 17 ans sur cette problématique alimentaire. Quelques exemples d'actions : Mise en place du marché de Gennes, de Pugey, Pépinière maraîchère à Chalezeule...

Depuis 3 ans, GBM travaille sur un Projet alimentaire territorial afin d'offrir aux petites communes la possibilité de mettre en place des projets concrets sur leur commune en mettant à disposition un prestataire pour créer du lien. Ce prestataire organise des réunions publiques participatives. Il restitue ensuite aux élus les sujets et idées abordés par la population, afin de hiérarchiser et de voir ensemble ce qui pourrait être fait au niveau de notre commune.

Sur ce sujet, GBM s'est entouré de partenaires divers : La Chambre d'Agriculture, le SYBERT, la ville de Besançon, le département, la région, le Crous... avec chacun leur domaine de prédilection.

Quelques exemples : L'ENIL de Mamirolle est très sollicité pour la restauration collective, approvisionnement des repas à l'école primaire de Mamirolle, actions initiées autour des vergers, remise en état et mise à disposition de la population, l'accueil à Montfaucon d'un maraîcher qui va devenir agriculteur après 3 ans d'exploitation et la commune envisage d'accueillir un deuxième maraîcher. Devecey et Geneuille travaillent ensemble sur un PAT. Evénements ponctuels comme Saveurs d'Automne à Pouilley-Français ou mise en place d'atelier cuisine...

En plus des partenaires, certains acteurs comme Terre Comtoise peuvent collaborer au projet.

GBM s'est fixé des objectifs afin de tendre vers un agriculture plus durable, plus saine, locale et accessible à tous.

Le but est vraiment d'aller sonder la population pour savoir vers quoi aller : alimentaire, gaspillage... Mettre l'existant sur la table et trouver comment mieux faire et mieux consommer.

Les premières réunions publiques auront lieu au début de l'année après réalisation du diagnostic.

#### **ONF :**

##### **•Affouage 2023 :**

Les parcelles retenues pour l'affouage pour la forêt de Fontain : parcelles 4-5-6-18 et 24 (24.5 ha).

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité les parcelles d'affouages 2023 sur la forêt de Fontain.**

Pour la forêt d'Arguel : parcelle 27 (3.91 ha).

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité les parcelles d'affouages 2023 sur la forêt d'Arguel.**

##### **•Etat d'assiette 2024**

Les propositions de l'ONF sont :

Forêt de Fontain : parcelle 13 pour 64 m<sup>3</sup> dans la parcelle du Chêne rouge.

Forêt d'Arguel : pas d'état d'assiette.

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'état d'assiette 2024 sur les forêts de Fontain et d'Arguel.**

Concernant l'ONF, Mr Besançon en charge du futur aménagement forestier, propose de nous rencontrer lors d'un prochain conseil afin de nous expliquer l'intérêt d'intégrer la Verte Montagne dans cet aménagement. Le conseil municipal décline cette proposition.

## **4/ Finances**

Vente de bois : Scierie Corne pour 1 400 €.

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'encaissement de la recette de la vente de bois.**

Encaissement de chèques : 645 € de dons.

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'encaissement des chèques.**

Modification de statuts : GBM nous demande de voter la modification des statuts transférant la compétence pour l'entretien et l'aménagement du parc des expositions Micropolis à GBM. Compétence incomptant actuellement à la Ville de Besançon via le SEM pour une infrastructure rayonnant sur l'ensemble de l'agglomération et au-delà.

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce changement de statuts.**

## **5/ Voirie**

Plusieurs demandes d'habitants sur de la signalisation en termes de vitesse, de modification de voies en sens unique, et un retour sur l'écluse à Arguel. Une commission voirie est prévue la semaine prochaine. La mairie a eu quelques retours sur le fait que la route du Fort était bloquée pendant les travaux de l'ancienne mairie.

Nous devons faire un retour sur les travaux à proposer à GBM en termes de voirie, le point doit être fait prochainement avec notre référent. Dans l'ensemble nos routes sont en bon état (entretien courant plutôt que gros travaux).

Mme le Maire et M. Chanson ont rencontré des responsables de GBM (le Département n'est pas venu) pour demander une étude de piste cyclable ou de voie verte pour relier la zone d'activité et le village (par la rue de la Motte féodale). Les besoins ont été exprimés lors de la réunion et GBM doit faire une étude de faisabilité.

Concernant les panneaux signalant nos commerces et nos entreprises. Ce sont aux commerçants et entrepreneurs d'acheter les panneaux et ils doivent faire une demande d'autorisation au Département pour leur installation.

## **6/ Urbanisme**

PLUi – Plan de zonage :

La commune a une nouvelle chargée de mission PLUi.

La commission urbanisme souhaite maintenir des zones N en zone UH correspondant à la zone hameau Cela semble compliqué juridiquement de morceler une zone UH selon GBM.

Demande de mettre en zone UJ (zone jardin) certains fonds de jardin sur Arguel.

GBM a proposé de mettre deux parcelles en UJ : parcelle de Mr et Mme Loyenet. Parcelle de Mr et Mme Dromard. Le conseil demande le maintien de ces parcelles en UB.

Demande de Claude Gresset de passer en zone U le terrain agricole de l'ancienne fromagerie parcelles 108 et 107

Une prochaine commission d'urbanisme se tiendra en novembre et débattra de l'évolution urbanistique de la commune dans les 30 ans à venir et notamment de l'avenir des deux OAP. Rappelons que d'ici 2040, on nous autorise 60 logements.

Demande a été faite à GBM de faire une étude complémentaire sur les eaux de ruissellement avec la problématique du bas du village.

## 7/ Questions diverses

- GBM veut développer le nombre de bornes pour recharger des véhicules électriques. La société retenue pour faire les travaux d'installation de bornes proposait à la commune de faire l'installation sur des places du parking de l'école. Cela a été refusé car le parking est déjà souvent saturé.  
Une contre-proposition est de mettre les bornes sur le parking de la salle des fêtes (utilisation de 3 places).  
L'opérateur nous paiera une redevance d'occupation de l'espace public.
- M. Gaillard demande de fixer une date pour la commission des appels d'offres.  
Cela est à prévoir en fonction de l'agenda de Mr Cohendet, l'architecte qui gère le dossier et qui effectue l'analyse des offres.  
La fin de l'appel d'offre est le 17 novembre. Pour que la candidature soit valide, la visite de l'église en amont est obligatoire.
- Opération broyage le 20 novembre, organisée par le SYBERT. Dépôt des déchets verts jusqu'au 19 novembre au stade, sous la cabane de tennis.
- Cérémonie du 11 novembre : besoin de 2 ou 3 personnes de 11 h 30 à 13 h pour aider au service.

Clôture des débats : 22 h 45.

Prochain conseil :  
Lundi 18 décembre 2023 à 20 h.

Le Maire,  
Catherine Hamelin